

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

M22- 0015207

Autres

Maladie

Dentaire

Optique

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4549

Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BERDASI Mohamed

A 98165

Date de naissance : 22/07/57

Adresse : 81 Rue Larache APP 18 CASA

Tél. 0662103375

Total des frais engagés : 1000 Dhs

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Complément Remboursement CNOPs
Cachet du médecin :
Pavent Epouse

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : BAKKALI Fadoua Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : 2024

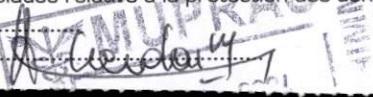
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 08/03/2014

Signature de l'adhérent(e) : 

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Description des actes effectués

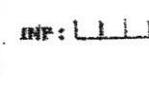
نوع المصلحة Date des actes	رمز المصلحة Code des actes	معامل المصلحة Lettre clé *Cotation: NGAP	قيمة المصلحة Valeur Clé	كثافة المصلحة Montant facturé	توقيع و خاتمة المصلحة Signature et Cachet du Médecin traitant
02/07/2017	00000000000000000000000000000000			Gratuit	Dr BERDAI
02/07/2017	00000000000000000000000000000000				Commission Médicale
02/07/2017	00000000000000000000000000000000				Provinciale
02/07/2017	00000000000000000000000000000000				INPE: 061
02/07/2017	00000000000000000000000000000000				Ministère de la Santé
02/07/2017	00000000000000000000000000000000				Délegation Provinciale
02/07/2017	00000000000000000000000000000000				Royaume du Maroc
02/07/2017	00000000000000000000000000000000				Saléz
02/07/2017	00000000000000000000000000000000				Signature et Cachet du Médecin traitant

CBF

Actes de Biologie, Radiologie et Imagerie

THE LITERATURE

Description des ordonnances exécutées et dispositifs indicatifs

Date d'exécution	Prix facturé	Signature et Cachet du Pharmacien et/ou Fourisseur des dispositifs médicaux
10/03/2010	INP : 	
	INP : 	
	INP : 	

INF 2002 111 111

अवधारणा विवरण

Numéro de Date d'ouverture	Code des actes	Numéro de lettre de la Corporation	Numéro de Valeur-CI	Numéro de Montant liquide	Signature et Cachet du Personnel
DNP : <input style="width: 100px; border: 1px solid black; border-radius: 5px;" type="text"/>					
DNP : <input style="width: 100px; border: 1px solid black; border-radius: 5px;" type="text"/>					
DNP : <input style="width: 100px; border: 1px solid black; border-radius: 5px;" type="text"/>					

19. *U.S. News & World Report*, 1990, 112, 10, 100-101.



le 02/01/2024

Mme BSAIKKAL
Fatoune

PCR



LABORATOIRE 2 MARS D'ANALYSES MEDICALES

Dr. BENCHEKROUN MHAMMED LOUTFI

Spécialiste en biologie médicale

102, Av 2 Mars quartier des Hôpitaux (en face de KFC)

Tél : 0522 865 054 - Fax: 0522 864 844 - E-mail: laboanalyses2mars@gmail.com

TP : 36339707 - ICE : 002 117477000018 - INPE : 093062271 - IF : 26070433 - CNSS : 1088383
RIB:02178000019002708996357

Facture

CASABLANCA , le 16/01/2024

N° facture : 24-00665

Édité le : 16/01/2024

Patient : Mme BAKKALI Fadoua

Date prélèvement 03/01/2024 12:0:

Analyses	Nombre B	Montant
BIOLOGIE MOLECULAIRE(RT-PCR-COVID-19)	288	385,92
Total B	288	385,92
APB	1,0	15,00
Total		400,00

Arrêtée la présente facture à la somme de : Quatre cent dirhams***

Dr. M. BENCHEKROUN
Spécialiste en Biologie Médicale
102, Av 2 Mars Casablanca Tel: 0522 865 054 Fax: 0522 864 844
TP : 36339707 - ICE : 002 117477000018 - INPE : 093062271 - IF : 26070433 - CNSS : 1088383
RIB:02178000019002708996357

DR. BENCHEKROUN MHAMMED LOUTFI

Ancien Docteur Biologiste au CHU Ibn Rochd -Casablanca

Hématologie - Bactériologie - Virologie - Biochimie

Parasitologie - Mycologie - Hormonologie - Biologie de la Reproduction

Prélèvement du: 03/01/2024 12:02

Edition du : 16/01/2024

CIN : A169156

Mme BAKKALI Fadoua

Dossier N° : 030124-037

Date de Naissance : 16/12/1957



Page : 1/1

BIOLOGIE MOLECULAIRE

Valeurs Usuelles

Antériorité

DIAGNOSTIC SARS-COV-2 (COVID19) PAR TECHNIQUE RT-PCR

Nature du prélèvement : Ecouvillon Nasopharyngé

Résultat : Résultat négatif:Absence d'ARN de SARS -CoV-2

(SaCycler 96(RT-PCR),Kit Sacace Real Time PCR Kit
for detection of SARS-CoV (COVID-19)

La sensibilité des test RT-PCR utilisés pour le SARS-COV 2 varie selon le type de prélèvement et la période à laquelle celui-ci est effectué au cours de la maladie. Un résultat négatif doit être interprété avec prudence et en présence de symptômes évocateurs, une infection à Covid-19 ne peut être totalement exclue.

En plus de la PCR,un test sérologique est toujours souhaitable.

Le prélèvement nasopharyngé peut également être réalisé à domicile selon les normes d'hygiène en vigueur.veuillez contacter le :+212 522 864 844 / +212 771 090 961 .

Dr. M. BENCHEKROUN
Spécialiste en Biologie Médicale
102, Av 2 Mars Casablanca Tél: +212 522 865 054 / +212 522 864 844
LABORATOIRE 2 MARS

Horaires d'ouverture : Toute la semaine 7j/7 de 7h30 à 19h30 - (Prélèvement à domicile)

102, Av 2 Mars Quartier des Hôpitaux (en face de KFC) Casablanca - Tél: +212 522 865 054 / +212 522 864 844

Urgences et RDV : +212 771 090 961 / +212 663 333 570 - Email : laboanalyses2mars@gmail.com - SiteWeb : www.laboratoire2mars.ma

IF : 26070433 - CNSS : 1088383 - TP : 36339707- INPE : 093062271 - ICE : 002117477000018

[Ma Situation](#)[Remboursements](#)[Prises en charge](#)[Immatriculation](#)[Menu ▾](#)

En vertu de l'article 73 de Loi 65-00 portant code de la Couverture médicale de base, La CNOPS est l'organisme gestionnaire de l'Assurance Maladie Obligatoire pour le personnel du secteur public. En vertu de l'article 83 de ladite Loi, les Mutuelles gèrent pour le compte de la CNOPS les soins ambulatoires (les dossiers de maladie)

[Information](#)[EN COURS DE TRAITEMENT **1**](#)[PAYE](#)

💡 Uniquement les dossiers payés des derniers 6 mois sont affichés.

Nb.Dossier(s)	Date de réception	Date Paiement	Mode Paiement	Bénéficiaire	Frais engagés	AMO	Mutuelle	Total
- 3	-	06/03/2024	Virement	-	1 213,40	754,71	177,94	932,65
85451579	19/01/2024	Payé en : 47 jours		BAKKALI FADOUA	279,50	178,01	40,69	218,70
85451533	19/01/2024	Payé en : 47 jours		BAKKALI FADOUA	533,90	323,26	73,89	397,15
85451492	19/01/2024	Payé en : 47 jours		BAKKALI FADOUA	400,00	253,44	63,36	316,80